

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements –no 1
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : Régie de l'énergie

Question 6.4.3 **Référence :** **SCGM-6, document 4, page 1 de 5**

Préambule : Amélioration du réseau

Demandes :

(a) En ce qui concerne l'amélioration du réseau, pour un montant de 16,0 millions \$, est-ce que la Société s'est donné des normes, afin de contrôler les investissements ne générant pas de revenus additionnels?

(b) Si oui, comment ces normes se comparent-elles avec celles d'autres distributeurs de gaz naturel?

Réponse

Les projets d'amélioration du réseau visent à maintenir le réseau dans le meilleur état possible pour assurer, d'une part, la sécurité du public et, d'autre part, la continuité de l'approvisionnement gazier à nos clients.

Plus particulièrement, en ce qui a trait à l'entretien préventif et l'entretien sécurité, des sommes importantes seront allouées afin de poursuivre le projet d'élimination de la fonte, le démaillage du centre-ville et le projet Gohier. En plus d'améliorer la fiabilité du réseau, ces projets d'entretien assurent une meilleure desserte en gaz. Les investissements relatifs à l'entretien sont faits de manière judicieuse afin de maintenir un équilibre entre les investissements requis et les coûts d'exploitation.

Les budgets relatifs au mesurage serviront au remplacement et à la remise en état de certains compteurs de même qu'à compléter le projet de radiométrie et de télémétrie. Les services de mesurage sont assujettis aux normes de Poids et Mesure Canada qui établit les périodes de validité des sceaux de compteurs de gaz. Depuis le début des années 1990, SCGM a mis en place une politique de qualité très rigoureuse et suit de manière très vigilante les périodes de validité des sceaux. Ceci permet d'offrir un mesurage respectant les plus hauts standards de

qualité et ainsi de fournir à notre clientèle des informations plus précises quant à sa facturation. Enfin, le projet de télémétrie et de radiométrie a d'ores et déjà un impact favorable sur les budgets de relève de compteur puisque les effectifs affectés à cette activité ont été réduits depuis le début de l'implantation du projet.

En ce qui a trait à la protection cathodique, nous appliquons les normes recommandées dans le «Practice for corrosion control of underground structure» de l'Association canadienne du gaz. Nous maintenons plus de 95 % de notre réseau à un niveau de protection cathodique adéquat.